LE CORDON PATERNEL

Des liens téléphoniques entre des pères " non gardiens " et leurs enfants

Christine CASTELAIN-MEUNIER

© Réseaux n° 82/83 CNET - 1997

Dans le cadre d'une étude plus vaste sur les changements d'attitude de l'homme dans la famille, nous rendons compte ici des liens téléphoniques entre les pères « séparés » et leurs enfants. Il s'agit de situations peu explorées et spécifiques. En effet, les échanges téléphoniques avec les enfants présentent des particularités. Les protocoles de conversation ne sont pas les mêmes que lorsqu'il s'agit d'échanges entre adultes. De plus, les pères séparés sont dans un rapport téléphonique inhabituel, chargé d'émotion et frustrant à la fois. Ces situations contrastent avec celles qui mettent traditionnellement l'homme en scène « au bout du fil », dans un rapport informatif, fonctionnel, instrumental et performant. L'homme téléphone de son domicile à l'enfant qui réside, lui, chez sa mère ou chez ses grands-parents. Les échanges ont ainsi lieu à partir de deux espaces privés. Ces conversations renvoient à un contexte inhabituel, par rapport aux conduites masculines et aux représentations usitées du masculin. Ce travail s'intègre dans la réflexion contemporaine sur les changements culturels de la paternité, avec le fait qu'aujourd'hui, le lien paternel biologique peut être distendu, voire interrompu à la suite d'une rupture conjugale entre le père et la mère de l'enfant. Il incombe alors au père séparé de mettre en place des stratégies relationnelles et de communication lui permettant de pallier les difficultés et contradictions inhérentes aux nouvelles distorsions entre le lien biologique et le lien social paternel.

Ces distorsions sont signalées de différentes manières par Françoise Hustel (1), autour de la « déchirure paternelle », par Nadine Lefaucheur (2) avec « le découplage croissant entre la filiation et l'alliance », par Irène Théry (3), qui distingue quant à elle la « filiation naturelle » de la « filiation après divorce ». J'ai moi-même attiré l'attention (4) sur les conditions de formation d'une « nouvelle conscience paternelle ».

L'étude des liens téléphoniques permet ainsi une double réflexion, à la fois sur les rapports au téléphone d'une part, d'autre part sur les nouvelles formes d'expression de l'exercice de la paternité.

Des liens téléphoniques avec les enfants dans le cadre de rupture conjugale

Notre étude tente de rendre compte des échanges téléphoniques établis entre les pères non gardiens et leurs enfants. L'expression « père non gardien » signifie qu'après une rupture conjugale, le père ne se voit pas confier par la justice la garde de l'enfant, qui est laissée à la mère. C'est le cas le plus fréquent. Cela ne signifie pas que le père ne voit plus ses enfants, mais tout simplement qu'il s'est vu attribuer certains jours de garde.

Notre travail s'appuie, entre autres, sur l'analyse des 166 réponses faites en retour d'un questionnaire volontairement succinct que nous avons élaboré, et qui a été adressé à mille pères appartenant à une

(1) HUSTEL, 1996.
(2) LEFAUCHEUR, 1997.
(3) THÉRY, 1996.
(4) CASTELAIN-MEUNIER, 1997.

association de défense de la paternité (5). L'originalité de ce travail tient au fait qu'il inclut l'analyse des nombreux commentaires ajoutés par des pères, nous permettant ainsi de faire plus profondément référence à leur vécu des liens téléphoniques avec leurs enfants. Les caractéristiques communes à cette population sont l'appartenance à l'association (qui empêche qu'on puisse la considérer comme population témoin ou représentative de la population française) et l'intérêt que ces pères accordent au lien téléphonique (6). La population à laquelle nous faisons référence appartient en majorité aux classes moyennes, ce qui n'exclut pas d'autres catégories (7). Elle est géographiquement diversifiée, se concentrant toutefois en région parisienne et compte surtout des pères âgés de trente à quarante ans, mais aussi de quarante et cinquante ans. La majorité d'entre eux vit seul, mais ces pères sont aussi nombreux à vivre en couple. Le nombre moyen d'enfants par père est de 1,70 (sans compter les attentes de naissances issues des nouvelles unions des pères). Quelques pères ont eu des enfants avec deux femmes et vivent avec une autre. Les enfants ont en majorité moins de dix ans, mais on compte aussi un nombre important d'enfants entre dix et dix-huit ans.

Aux commentaires écrits recueillis auprès de cette population s'ajoutent d'autres témoignages oraux plus informels provenant de pères ou d'autres personnes (baby-sitter...), qui rendent compte d'échanges téléphoniques père-enfant à la suite de rupture conjugale, permettant ainsi d'élargir la population. Nous rendons compte dans un premier temps de quelques particularités spécifiant les rapports des enfants au téléphone, qui, bien évidemment, varient avec leur âge.

Les particularités des échanges téléphoniques avec les enfants

Ils revêtent des aspects spécifiques qui donnent au lien téléphonique des dimensions particulières. Ils sont d'autant plus libres que les relations entre les parents séparés sont détendues et permettent ainsi une grande fluidité dans les échanges, y compris à l'intérieur de la famille élargie (lorsque le père téléphone chez les grands-parents respectifs de l'enfant). On se rappellera avec amusement la manière dont les enfants se soustraient par méconnaissance, ou se plient par jeu et mimétisme, au protocole de politesse, et la naïveté avec laquelle ils expriment leur authenticité et leurs préoccupations immédiates lorsqu'ils sont « à l'appareil ». Sans parler des effets de surprise, voire de stupeur et d'effroi, que procure l'écoute de la boîte qui « parle », chez le petit enfant, ou encore de l'impatience que provoque chez lui les conversations menées à distance par ses proches, avec un interlocuteur invisible, inaudible.

Deux saynètes retiennent notre attention, témoignant de l'absence de procédure protocolaire de la part de jeunes enfants au téléphone et de la spontanéité de leur attitude. Il s'agit d'une sœur et d'un frère, âgés respectivement de deux ans et demi et de quatre ans. L'histoire se passe en vacances, chez les grands-parents. Les échanges téléphoniques ont lieu en présence de la baby-sitter. Celle-ci raconte : *« Ce sont toujours les grands-parents qui répondent au téléphone. C'est leur fils qui*

(5) Cette association dispense des conseils à des pères vivant ou ayant vécu une séparation conjugale. Elle a été créée en 1991. Elle compte trois mille adhérents, mille d'entre eux sont membres cotisants et reçoivent un bulletin trimestriel édité par l'association. C'est ainsi que le questionnaire a été envoyé. Parmi les revendications de l'association figurent celle du partage du droit de garde et de la résidence alternée.

(6) Hormis quelques exceptions : un père (maçon de profession), âgé de 59 ans, qui préfère donner un chèque de 1 000 F à chacun de ses grands enfants plutôt que de dépenser de l'argent pour le téléphone alors qu'il n'est pas très fortuné ; un autre qui avoue ne pas aimer téléphoner. Il a quarante ans, est technicien-vétérinaire et père de deux enfants. Il vit seul et habite à quinze kilomètres, est séparé depuis un an. Un couple séparé qui partage la garde de l'enfant à égalité et qui estime que c'est préjudiciable pour l'enfant de l'appeler lorsqu'il est chez l'autre. Par ailleurs, un père chômeur habite dans un foyer et ne possède pas de téléphone individuel ; un autre a un enfant avec une mère qui habite dans un foyer pour mère célibataire, dépourvu de téléphone individuel.

(7) Cf. tableaux en annexe.

appelle et qui veut parler à ses enfants. Ces derniers lui parlent alors successivement (le père n'hésite pas à téléphoner puisqu'il appelle chez ses parents, où les enfants y reçoivent aussi des appels de leur mère, bien qu'il ne s'agisse pas de ses parents. Les relations sont harmonieuses malgré la séparation conjugale). »

Deux communications téléphoniques ont lieu à quelques jours d'intervalle. Celles-ci sont à la fois très sérieuses et très ludiques. L'enfant joue un rôle et se sert du téléphone comme d'un instrument de distraction ou d'affirmation, sans en avoir conscience. Il peut s'en servir comme d'un instrument qui lui permet de donner des informations, mais celles-ci sont très factuelles et se situent par rapport au temps immédiat.

– La petite fille de deux ans et demi communique de la manière suivante avec son père :

Le père : « *Qu'as-tu fait aujourd'hui ?* »

La petite fille : « *Je suis allée au bureau .*»

Le père manifeste son étonnement.

La petite fille : « *Il faut bien que je gagne ma croûte.* »

La baby-sitter intervient alors dans la conversation, disant à l'enfant de raconter ce qu'elle a fait. L'enfant se plie à sa requête et déclare avec fierté à son père : « *J'ai fait un gâteau au chocolat.* » La baby-sitter intervient à nouveau : « *Mais non, pas un gâteau.* » La petite fille rectifie alors : « *Euh ! non, une mousse au chocolat.* »

Cette petite scène rappelle que les capacités d'autonomie de l'enfant en tant qu'interlocuteur dépendent autant des interactions avec la personne qui est à l'autre « bout du fil » que de celles établies, avec celle qui le surveille.

– La deuxième séquence rend compte du comportement du petit garçon de quatre ans, sollicité par sa grand-mère pour parler au téléphone avec son père. Il prend l'appareil et dit tout simplement : « *Écoute papa, je n'ai pas le temps de te parler maintenant, il faut que j'aille jouer au ballon dehors.* » Il rend le combiné à sa grand-mère. Celle-ci le sermonne alors en lui disant : « *Tu n'es pas gentil, il doit être triste maintenant.* » Ce petit scénario rend compte aussi de l'immédiateté et de la rapidité des propos de l'enfant qui ne transige pas avec des activités ludiques qui s'imposent à lui comme une évidence. Il témoigne aussi de la manière dont il peut être sujet au chantage affectif de la part des adultes qui partagent son espace privé.

On remarquera aussi comment le téléphone ne constitue pas un frein à l'expression du désir de l'enfant qui interfère sans détour sur le cours de la conversation lorsque « l'appelant » ne cherche pas à le contrer ou à s'immiscer dans le déroulement de ses activités.

L'enfant constitue le type même d'interlocuteur qui se soustrait aux conventions et à l'égard duquel l'adulte, à l'autre bout du fil, peut tolérer qu'il « fasse l'économie des conventions », pour reprendre l'expression de Searle (8). Par ailleurs, si la coopération peut être réduite avec l'enfant, ses capacités stratégiques le sont aussi. Il passe d'un registre à l'autre, sans recul et constitue le personnage privilégié qui n'a pas « de conscience réflexive lui permettant de bénéficier d'extériorité à l'égard de ses " états mentaux " » (9).

Ces spécificités interfèrent sur le comportement du père qui l'appelle au téléphone. La caractéristique commune entre eux étant qu'avec le jeune enfant, le père doit tenter de tenir une conversation (qui est discordante en matière de convention, de mode d'expression) harmonieuse, alors que l'enfant intègre mal les règles préexistantes à l'échange et se prête difficilement au principe de réciprocité. L'échange téléphonique n'en participe pas moins du processus de socialisation. Mais le père, pour converser avec le jeune enfant, est tenu de se mettre à sa portée, à distance, et il participe aujourd'hui des rapports « démocra-

(8) Cf. CLÉMENT et KAUFMANN, 1996.
(9) *Id.*

tiques » qui reflètent « les glissements » qui se sont effectués pour l'ensemble des milieux sociaux dans les rapports d'autorité père-enfant (10). Les échanges se situent alors dans le cadre d'une paternité devenue désormais plus relationnelle (11), et ceci quelle que soit la situation conjugale du père (qu'il soit ou non « séparé » de la mère de l'enfant).

Dans le cas de ces pères « séparés », qui constituent l'objet de notre étude, on peut distinguer trois types d'échanges téléphoniques : l'échange animation-plaisir, l'échange frustration car hors vis-à-vis, l'échange déplaisir car surinvesti négativement.

L'échange animation-plaisir

Les liens téléphoniques permettent au père de rappeler à l'enfant qu'il se soucie de lui, de son bien-être, qu'il pense à lui. Perspective d'autant plus tangible que les visites de ses enfants sont espacées et que la distance kilométrique qui les sépare est élevée (12). Toutefois, la proximité ou la distance n'interfèrent pas sur la fréquence des appels.

Prendre des nouvelles de l'enfant, se tenir au courant de ses activités, générales et scolaires, de sa santé, de son travail, constituent le leitmotiv des pères qui, de plus, éprouvent un grand plaisir à téléphoner. Les échanges varient en fréquence et en durée.

Ils peuvent être brefs et leur fréquence varie d'un père à l'autre. C'est le cas de ce père de 34 ans, cadre, dont le fils a dix-sept mois et demi, à qui il téléphone tous les jours entre 17 h et 22 h 30. Le lien téléphonique est alors comparé à un fil ténu qui permet de maintenir le contact sensoriel par voie auditive dans une dimension plus proche du lien biologique et de la vocalise que de l'argumentaire et de la verbalisation. *« Pour qu'il se souvienne de ma voix »*, écrit le père, heureux d'entendre les babillements de son fils qui habite à trois cents kilomètres et qu'il voit un week-end tous les quinze jours.

C'est aussi le cas de ce père enseignant (35 ans, séparé depuis trois ans), ou encore pour celui-ci, dont l'enfant vit en Italie à mille cinq cents kilomètres et à qui il téléphone une fois par semaine (en général vers treize heures). Les échanges sont alors réduits au minimum pour ne pas *« alourdir une facture qui est déjà explosive »*. *« Les conversations se passent bien »*, même si parfois son fils de sept ans et demi *« est pressé de partir, car il était en train de faire quelque chose qui l'intéressait beaucoup »*. C'est l'occasion, pour ce père de 50 ans, maître de conférences à l'université, éloigné de cinq cents kilomètres de son enfant, de poser des questions à sa fille de quatre ans : *« Ce qu'elle fait à l'école, si ça va, si elle est malade, ce qu'elle préfère... »* Il est heureux de l'entendre lui dire, à la fin : *« Je te fais un gros bisou. »* Il ne téléphone pas régulièrement, mais généralement le matin ou au cours du week-end.

Tout motif peut être bon pour cet ingénieur de 45 ans qui téléphone deux fois par semaine à ses deux enfants. Il le fait quand « il veut », « pour avoir de leurs nouvelles, savoir ce qu'ils font », « connaître les problèmes scolaires, affectifs, les relations avec les copains... » *Ses enfants* (dont il n'a précisé ni l'âge ni le sexe) *l'appellent aussi pour avoir de ses nouvelles, « pour une aide en maths ou en français »*. *« Ils me racontent leur chagrin ou leur joie »*, *« les conversations sont longues, et super »*.

On est tenté de comparer le père qui téléphone à un animateur voulant impliquer l'enfant dans une relation affective à distance et cherchant une place dans la vie quotidienne de l'enfant.

Ce père de 55 ans, ingénieur conseil, se remémore les conversations téléphoniques

(10) SEGALEN, 1993.

(11) DE SINGLY, 1996.

(12) Ce qui n'est pas toujours synonyme. Il arrive que le père plus éloigné géographiquement voit ses enfants plus fréquemment que le père dont la résidence est proche de celle de l'enfant. Tout dépend du mode d'attribution du calendrier de jour de garde au père.

avec sa fille de sept ans à qui il téléphone une fois par semaine et dont il est éloigné de cinq cents mètres. Il rend compte de la variété des registres de l'échange et des adaptations qu'il est amené à faire en fonction des activités et des réactions de l'enfant. Il est aussi sensible au fait que l'enfant doive se livrer souvent, lors de son appel, à des activités concomitantes. Il leur faut alors se représenter l'environnement de l'enfant et le contexte qui le spécifie au moment de l'appel. Ces échanges incluaient, dit-il, *« de la spontanéité »*, *« du plaisir »*, *« de l'information sur les événements récents »*. Il y avait *« peu de conventions »*. Le contenu des conversations était *« le plus souvent dissocié de la séparation physique et du conflit parental »*. *« Le motif d'appel était souvent anodin. »* Un exemple de prétexte à l'appel peut être *« les héros de télévision, un jouet récent, un spectacle avec la mère ou des amis... »*. *« L'échange dure "quinze minutes" »*, *« après l'épuisement du thème d'appel, il est rare que l'échange prenne fin. Les thèmes de l'enfant s'intercalent entre les miens. Je ne freine pas l'enfant, qui "impose" un thème en me coupant la parole, par impatience, lors de ma respiration »*. *« Une prise de parole est souvent la suite du thème précédent, car interrompu par l'enfant, impatient d'aborder un autre thème. Les thèmes de l'enfant se déroulent souvent dans une succession imprévisible et sont assez peu suscités par les contenus de l'échange. »* *« Si ma fille a été dérangée par mon appel, elle l'annonce après cinq ou dix minutes, le motif est toujours l'émission de télévision qu'elle continue de regarder pendant l'échange (car la localisation dans la pièce le permet). L'enfant résume alors l'intérêt de la séquence au cours de l'émission (attention, Lucky Luke va bientôt... etc.), cite quelques autres personnages et leurs actes étonnants... »* *« Si je ne réagis pas tout de suite pour écourter l'échange, alors que ma fille a tout fait pour en démontrer l'urgence... sa voix plus rapide démontre l'impatience. J'arrête alors sans insister, avec humour. »* *« Avant de quitter ma fille, je l'invite à me rappeler le plus souvent possible, le répondeur prendra les messages. »* *« Sur le répondeur messager (la mère n'en dispose pas), sur le mien, ma fille précise toujours un motif d'appel. Le plus spontané étant : "je voulais te parler comme ça", "sur voix attristée par mon absence", "elle demande que je la rappelle". « Il n'y a aucune datation ou heure d'appel, bien sûr. » « Les paroles affectives (je t'embrasse), je les prononce souvent en premier. Ma fille répond à son tour. Elles ne sont possibles qu'en fin d'échange, car elle impose son premier thème, qu'elle appelle ou non, avec une voix précipitée "tu sais, j'ai vu... etc.". « Ma fille, à l'approche du jour de visite, me le rappelle, précise le jour : "à dimanche", avec l'heure du rendez-vous. »*

Le récit fait par ce père, à partir de morceaux de conversation recomposés, rend compte de la manière dont cet échange s'inscrit dans le quotidien de l'enfant, avec ses réactions immédiates, son émotion, son rythme vocal, ses intonations, qui interfèrent directement sur la conduite de la communication.

Si l'usage du téléphone peut être placé sous le signe du plaisir, permettant d'adapter l'échange par l'écoute et les relances accompagnant la spontanéité de l'enfant, il est aussi perçu par d'autres comme source de frustrations, dans une souffrance inhérente au fait qu'il signifie le manque de relation directe.

L'échange frustration car hors « vis-à-vis »

La frustration liée à l'absence de relation directe *de visu* semble proportionnelle à la richesse qui émane de la présence d'un enfant dont on peut suivre les expressions, la gestualité, et envers qui peuvent se manifester des témoignages d'affection ou d'attention. La teneur des conversations s'en ressent d'autant plus que l'expression de la sensibilité est difficile au téléphone pour un enfant et, pour des raisons différentes, pour un adulte. Ce dernier se sent souvent en « porte-à-faux ».

La situation d'échange n'est pas un cadre naturel d'expression pour l'enfant. *« Ce n'est pas un moment privilégié de*

communication. » « *Ma fille s'exprime beaucoup plus dans un contexte naturel* », dit ce professeur de 45 ans, qui a une fille de neuf ans (il est séparé depuis sept ans, vit en couple, habite à quinze kilomètres de sa fille, qu'il voit un week-end sur deux). Il n'a pas de jour et d'heure pour téléphoner. Il téléphone pour « *l'organisation de son temps, chez l'un ou l'autre, les loisirs, le travail scolaire* ».

C'est un sentiment identique qui anime ce père d'une fille de neuf ans, qui constate une différence profonde entre l'échange téléphonique et la relation de visu (32 ans, technicien du spectacle, séparé depuis douze mois, il vit seul, habite à deux kilomètres de sa fille qu'il voit chaque semaine). Il téléphone chaque jour mais n'a pas d'heure fixe. Il téléphone « *pour maintenir un suivi de relation lorsque nous ne nous voyons pas* », mais « *le dialogue est artificiel. C'est un minimum pour entretenir la relation, mais le lien s'effectue vraiment l'un devant l'autre physiquement.* » La spontanéité peut blesser et ranimer la sensibilité en même temps que la retenue peut faire souffrir et donner l'impression que la relation s'appauvrit, d'autant qu'il s'agit d'enfant et que cela concerne le lien affectif. Cela peut même être ressenti de manière très douloureuse.

Ce père de trois enfants met surtout l'accent sur la frustration qu'il ressent au téléphone. « *L'accès est aisé, l'habitude est prise, les échanges sont réguliers, ceci étant la communication téléphonique relève plus de l'échange d'informations, c'est donc frustrant* » (enseignant, 47 ans, trois enfants issus de deux mères : deux filles (deux ans, dix-sept ans) qui vivent avec lui, un garçon de quatorze ans qui ne vit pas avec lui. Il est séparé depuis huit ans et vit actuellement en couple, habite à neuf cents kilomètres de son fils qu'il voit environ tous les quatre mois, sur une durée de deux mois et demi par an). Il téléphone tous les dimanches soir. Les discussions avec son fils concernent « *les activités de la semaine écoulée, beaucoup de factuel* ». « *Je parle souvent plus que lui. J'essaie de maintenir la complicité et l'humour. Ce n'est pas facile...* » « *Depuis que je suis séparé de ma femme, j'ai toujours eu à lutter contre l'éloignement pour préserver un contact privilégié avec mes enfants que je ne pouvais voir régulièrement, c'est-à-dire à intervalles rapprochés.* » « *J'ai donc eu recours au téléphone...* » « *Celui-ci m'a certes aidé, mais la communication téléphonique est en même temps si pauvre, si incomplète, si frustrante, lorsqu'on a au bout du fil des enfants de six ans, huit ans, que j'en ai beaucoup souffert. Une grande partie de la communication se fait avec des gestes, des silences, des regards, du contact, tout cela est absent au téléphone ; le silence est proscrit car insupportable, incompréhensible... il faut parler. Le téléphone permet sans doute de maintenir un lien ténu, mais c'est aussi un subtil instrument de torture.* »

Cet artisan (13) (restaurateur en peinture) de 42 ans voit ses enfants un week-end sur deux, sachant qu'ils ne dorment cependant chez lui que cinquante nuits environ par an. Il est père de trois enfants dont deux filles qui ont respectivement treize et dix ans, et un garçon de neuf ans. Ses propos reflètent le point de vue d'autres pères soucieux de se tenir au courant du vécu des enfants alors même que la situation s'y prête mal, d'autant plus qu'elle concerne les relations à distance avec plusieurs enfants. Il se demande alors « *comment rester un véritable père, lorsqu'on n'est plus au courant de rien ? Le téléphone, bien qu'étant le seul moyen souvent pour rester en relation avec ses enfants, nous transforme aussi en père virtuel.* »

C'est la référence à la notion d'autorité qui est faite, et la difficulté ressentie à l'exercer quand on ne partage pas le même quotidien. Le téléphone alors ne permet pas véritablement de jouer un rôle paternel dans ce sens. Ceci transparaît lorsqu'il fait allusion à la teneur des conversations télé-

(13) Il vit seul, habite à six kilomètres de ses enfants, est séparé de sa femme depuis cinq ans.

phoniques. Il téléphone souvent, sans pour autant avoir de jour fixe, mais à heure régulière, celle des repas, vers 19 h 30, *« pour garder le contact (ou essayer), prendre des nouvelles, organiser les week-end de garde, rester au courant des activités scolaires »*. Il constate que les conversations se passent bien *« tant que nous trouvons des choses anodines à nous dire »*. C'est un sentiment assez général lorsque les enfants grandissent. Lorsqu'ils téléphonent, c'est pour demander quelque chose au père, ou alors pour décommander les jours de garde, car ils sont *« avec des copains »*, mais il semble en tout cas difficile d'exercer une autorité entre les visites et les échanges téléphoniques. On est assez loin des situations qui mettaient en scène l'autorité du père rien qu'à l'évocation de son nom, du son de sa voix.

Les attentes affectives des pères à l'égard de leurs enfants, derrière les échanges téléphoniques, sont patentes. Ils souffrent alors du manque de la présence de leurs enfants, qui leur est d'autant plus signifiée qu'ils sont petits et qu'ils leur parlent au téléphone. Ainsi, pour ce père (ingénieur de 35 ans, qui vit en couple, est séparé depuis trois ans et vit à six cent cinquante kilomètres de son fils de cinq ans qu'il voit une fois tous les deux mois, à qui il téléphone le mercredi et le dimanche), les conversations ne se *« passent jamais mal, parfois gaiement, mais parfois l'absence affective de l'enfant est difficile à supporter »*. Le répondeur est perçu dans ce sens comme un écran qui tétanise les affects ou dilue la spontanéité et rappelle au père son exclusion. « Il faut dénoncer les avantages et les défauts du répondeur téléphonique qui impose une forme de "laisser-passer" qui tue encore un peu plus toute spontanéité, qui éloigne aussi les enfants du parent *"qui n'est pas là" : "Nous ne sommes pas là... veuillez nous laisser un message..."* » (artisan déjà cité de 42 ans, père de trois enfants).

C'est aussi la souffrance de la séparation en général qui se trouve réactivée et les échanges qui semblent ternes à cet enseignant de 52 ans (père de deux filles de quinze et quatorze ans, qui vit seul, habite à cinq kilomètres de ses filles qu'il voit un mercredi par semaine et un week-end sur deux). Il téléphone le week-end, lorsque ses filles ne sont pas chez lui, le lundi et le vendredi entre 19 h et 20 h. Il appelle *« pour garder le contact, savoir ce qui se passe, parce qu'il est normal qu'un père ou une mère parlent à leurs enfants »*. Les conversations se passent *« sans problèmes puisqu'elles reposent sur des habitudes, des besoins, et sont complétées par des droits de visite fréquents, mais c'est dur quand même, même après huit ans de séparation »*.

En règle générale, les pères sont nombreux à ressentir de la tristesse face aux difficultés qui existent à pouvoir dire à leurs enfants, au téléphone, qu'ils les aiment (et ceci d'autant plus qu'ils sont jeunes, mais lorsqu'ils sont grands, d'autres difficultés surgissent, plus existentielles). Ils sont contraints à la retenue ou à l'échange banalisé et anodin qui contraste avec leurs affects et leurs élans. On s'éloigne des représentations classiques du père froid et peu communicatif. Mais peut-être le besoin de manifester sa tendresse est-il aussi exacerbé à force d'être empêché et contenu, comme le mentionnent ces autres pères qui ne se sentent pas libres dans l'échange, et qui vivent très mal le fait que les conversations donnent le sentiment d'être « sous contrôle ».

L'échange « déplaisir » car surinvesti négativement

Le passif de la rupture demeure douloureusement présent dans les mémoires et les rapports téléphoniques s'en ressentent, même si les ex-conjoints ne communiquent pas directement l'un avec l'autre. Le contexte téléphonique est alors marqué de différentes manières.

Dans le cadre de conduites pathologiques paternelles réelles ou soupçonnées de l'être (la frontière est parfois floue), le lien téléphonique avec les enfants sera d'autant plus empêché qu'il peut renvoyer à une forme d'intrusion pouvant atteindre la profondeur du psychisme enfantin. Le ton de la voix, chuchoté ou fort, par exemple, le poids des mots... ont un

impact émotionnel d'autant plus intense que le coup de fil relève d'une dynamique pathologique de la part de l'appelant. L'effet perturbateur est d'autant plus fort qu'il intervient de manière soudaine et inattendue, dans le huis-clos du foyer.

Pour ces raisons peut-être, alors même que les visites sont tolérées, les échanges téléphoniques peuvent ne pas l'être. Dans le cadre de la triangulation père-mère-enfant, même si les deux parents sont séparés, lorsque le père est l'appelant extérieur, et que la mère est présente au moment de l'appel, celle-ci ne peut intervenir à cause de la distance physique et du « hors » champ visuel dans les propos du père. Certes, la conversation peut être écoutée ou l'on peut interférer en l'interceptant et en coupant, mais cela demande une très grande vigilance et là encore, la perturbation émotionnelle liée à l'interruption brutale risque d'être très forte.

A tort ou à raison (nous ne pouvons qu'en prendre acte), des pères se sentent empêchés dans la communication avec leurs enfants.

Il y a d'abord des cas « très lourds », relevant de la pathologie, et « chargés » très négativement pour l'enfant, auxquels nous faisons référence par souci d'honnêteté par rapport à la réalité parfois trop « crue », mais aussi afin qu'on ne feigne pas de les ignorer.

Ainsi, quelques pères « déchus » de l'autorité parentale ne « peuvent » bien évidemment pas téléphoner. Tel celui-ci, 47 ans, « animalier » de profession dans un centre d'insémination porcine, père de six enfants (14). Il n'a plus de liens avec ses enfants. Plusieurs autres pères sont en procès pour accusation très grave [d'inceste] (un ingénieur, un responsable d'entretien dans un parc ornithologique (15), un retraité (16)). D'autres encore sont en instance de divorce ou en révision de procès pour réaménagement des jours de garde ou pour non-présentation d'enfant de la part de la mère, ou encore pour réajustement de pension alimentaire, mais ils ne peuvent pas téléphoner. Un père (17) voit son enfant au commissariat en attendant que la situation se débloque ; deux autres le rencontrent dans une association « point rencontre » (18). Pour l'un des deux, lorsqu'il téléphone, *« les deux grands me disent que ce qu'ils font ne me regarde pas et ne m'intéresse pas, et d'autre part la mère ou eux-mêmes refusent de me passer la plus petite en prétextant qu'elle n'a pas envie de me parler. Tant et si bien que maintenant, leur téléphoner est tellement difficile psychologiquement que j'ai arrêté de le faire. »*

Mais c'est aussi d'autres situations difficiles ou dramatiques pour les enfants qui sont évoquées. Un jeune adolescent placé dans un centre spécialisé, mais à qui le père peut téléphoner plus facilement que si il était à la « maison », ou une adolescente ayant fait une tentative de suicide. Il y a aussi ces quelques pères (que l'on compte toujours à l'unité), qui communiquent sans problème avec un enfant qu'ils ont eu avec une femme, alors qu'ils ne communiquent pas avec celui qu'ils ont eu d'une autre femme, ou encore, avec un enfant plutôt qu'avec un autre. Existent aussi quelques cas d'enfants qu'il est impossible de joindre car ils ont disparu avec la mère, parfois à la naissance, ou encore lorsque la mère a quitté brutalement le domicile sans laisser d'adresse et donc de numéro de téléphone.

(14) Deux garçons de vingt-quatre et seize ans, quatre filles de vingt-deux, dix-sept, quatorze et dix ans. Il vit seul, habite en Bretagne à quinze kilomètres de ses enfants. Il est séparé de sa femme depuis trois ans. Les raisons de la déchéance de son autorité ne sont pas précisées.

(15) 35 ans, père d'une fille de douze ans et d'un garçon de dix ans, séparé depuis six ans, vit en couple à trois cents kilomètres de ses enfants.

(16) Père d'une fille de quatre ans, il vit seul, à trois cents kilomètres, est séparé depuis trois ans.

(17) Technicien en électronique de 42 ans, a deux filles de cinq et deux ans. La mère « refuse » qu'il téléphone et il ne connaît pas son numéro. Il souhaiterait savoir s'il est possible de « pouvoir téléphoner à ses enfants par le biais d'une ordonnance judiciaire ».

(18) Un chauffeur de 42 ans, père d'un garçon dont l'âge n'est pas précisé ; un père de 37 ans, médecin généraliste qui a deux filles (seize et six ans) et un garçon de quinze ans.

Au-delà de ces situations difficiles, se repèrent plus généralement celles qui rendent compte d'empêchement « en apparence » matériel à la communication, soit que la mère se trouve sur liste rouge (huit sur 166 sont dans ce cas), soit qu'elle branche le répondeur « 24 heures sur 24 ». Quand les pères se voient ainsi empêchés de téléphoner par la mère, ils s'insurgent alors contre ces attitudes qui leur semblent porter atteinte au « besoin psychologique », « au droit affectif des enfants », « au maintien de repère des pères ». Ainsi s'exprime cet étudiant infirmier de 33 ans, qui a trois enfants : deux garçons de douze et neuf ans et une fille de sept ans. Il voit ses enfants tous les quinze jours, le week-end et la moitié des vacances scolaires (19).

Ces propos résument ceux d'un grand nombre de pères qui rencontrent de nombreuses difficultés, voire d'empêchements, à téléphoner. Peut-on voir là la défense par la mère de son espace privé, de son intimité avec les enfants, de leur intimité et intégrité respectives, ou encore des réminiscences de conflits conjugaux difficilement dépassés et douloureux ? Il s'agit du respect de l'espace privé de chacun des ex-conjoints, des enfants et de la représentation que se font aujourd'hui à la fois la justice et les acteurs concernés, du respect des droits de l'enfant et des droits et devoirs des parents (20).

Les réponses et les pratiques face à l'empêchement de téléphoner diffèrent et rendent compte des critères et fluctuations qui accompagnent la délimitation contemporaine des frontières entre le privé et le public, ainsi que des systèmes de protection qui existent aujourd'hui autour de l'enfant (21).

Une phrase comme « Les enfants ne peuvent pas parler librement » est un leitmotiv qui revient fréquemment. Le handicap à l'échange ainsi désigné est la mère. Car elle branche le répondeur, ne passe pas volontiers l'enfant ou, en fonction de son humeur, branche le haut-parleur, car elle est « intrusive » dans la conversation. Ces reproches reflètent sans doute des tensions qui persistent, ainsi que les appréhensions qui accompagnent les échanges téléphoniques consécutifs aux ruptures conjugales. Ils reflètent aussi des états d'esprit et renvoient à des interrogations sur l'imaginaire téléphonique dans de telles situations et sur la propension qu'ont certains hommes à se représenter « l'autre » qui échappe à la vue, sur le mode de la toute-puissance dans les rapports à l'enfant, d'autant plus qu'il se sent « dehors ». Ils sont également le reflet de la difficulté devant laquelle se trouvent les parents à s'autonomiser dans la relation à l'enfant et à se responsabiliser pour lui faire une place honorable, en respectant la tranquillité de celui ou celle qui vit dans l'espace privé avec lui, ainsi que la liberté de l'autre, l'« ex », afin qu'il puisse téléphoner tranquillement. L'appelant peut sembler trop extérieur et la personne qui se trouve à côté de l'enfant trop « fusionnelle ».

Quoi qu'il en soit, si les échanges sont perçus comme étant difficiles par des pères, c'est qu'ils sont surinvestis négativement – *« Elle ne veut pas que mon*

(19) Il vit seul, est séparé depuis deux ans, et habite à soixante-dix kilomètres de ses enfants. Son ex-femme est sur liste rouge et a interdit récemment « l'accès au téléphone ».

(20) On est frappé de constater que certains pères, face à l'empêchement de téléphoner, ont entrepris une requête en justice, ou s'apprêtent à le faire, pour obtenir le droit de téléphoner, ou que l'enfant les appelle un jour et une heure convenus de la semaine. Cet ingénieur de 36 ans, père d'une fille de quatre ans et d'un garçon de cinq ans, s'apprête à demander lors du prochain jugement (il est séparé depuis quinze mois) le droit de téléphoner à ses enfants, qu'il voit par ailleurs un week-end sur deux et la moitié des vacances. Certains ont obtenu gain de cause, d'autres un refus au nom du respect de la vie privée. Face à ces difficultés, d'autres pères ont procuré à leurs enfants des cartes téléphoniques pour qu'ils les appellent : un père de 46 ans qui vit seul et habite à 1.100 kilomètres de ses deux enfants dont il est séparé depuis deux ans. Enfin, un autre envisage, lorsque son enfant grandira, de lui acheter un téléphone portable (sa fille a actuellement deux ans, il est agent EDF, a 47 ans, vit en couple, habite à soixante-dix kilomètres). Un autre encore a écrit au proviseur de l'école de son fils pour obtenir qu'il l'appelle du lycée, alors qu'il ne pouvait l'appeler et n'avait obtenu aucune nouvelle de lui en réponse à ses lettres, à ses cadeaux.

(21) Qu'il serait intéressant d'explorer plus largement en soi et en matière de téléphone.

enfant m'appelle », ou « *mon épouse impose d'abréger la conversation* », ou encore, écrit ce père de 34 ans, assistant de cinéma, père d'un garçon de cinq ans, séparé depuis un an, habitant seul à quinze kilomètres de lui, et qui voit son enfant un week-end sur deux depuis qu'il n'est plus en tournage, « *elle impose des horaires stricts* ».

Ce père de 50 ans, mécanicien SNCF, qui a une fille de six ans (22), fait état du refus systématique de la mère, « *l'enfant est dans son bain, ou alors il est parti chez ses grands-parents...* ». Pour cet homme de 31 ans, cadre, qui a un garçon de quatre ans (23), « *on sent que la mère est derrière le téléphone et parfois, elle lui dit ce qu'il doit dire. Ce n'est jamais une conversation libre.* » Ce technicien en électronique de 33 ans, père d'une fille de dix ans et d'un garçon de sept ans, appelle « *même si la mère ne veut pas...* » ; « *en plus, elle écoute les conversations et intervient ou coupe la parole si cela ne lui plaît pas, les enfants n'osent pas parler.* » A cet agriculteur de 37 ans, qui a un garçon et une fille (dont il ne précise pas l'âge), les enfants téléphonent « *souvent hors de la présence de la mère* » (24). Pour cet employé SNCF de 37 ans, père d'une fille de quatorze ans, « *sa mère a une emprise sur sa fille telle qu'elle n'ose pas me parler librement. De plus, sa mère écoute les communications téléphoniques* », « *les conversations sont alors brèves, ma fille n'étant pas très bavarde, c'est moi qui anime la plupart du temps les rares conversations* » (25). Téléphoner en risquant de « tomber » sur la mère est un problème pour cet homme de 54 ans, ingénieur, père d'un garçon de dix-sept ans et d'une fille de dix-neuf ans (26). Pour cet ouvrier « monteur tuyauteur » de 36 ans, la mère ne laisse pas son enfant « *avoir des communications avec lui* ». Ou encore pour ce militaire de 31 ans, père d'un garçon de huit ans, « *la mère raccrochait quand elle reconnaissait ma voix* », « *toute communication était impossible* ». Aujourd'hui, il a la garde de son fils depuis un an. Il constate par ailleurs : « *Sa mère n'a pris aucune nouvelle de notre fils, pas une lettre, pas un coup de fil, alors que je lui transmets tous les renseignements concernant ma nouvelle vie.*» La situation était identique pour cet ingénieur de 48 ans, qui ne pouvait téléphoner à ses trois enfants (issus de deux mères différentes) dont il a aujourd'hui la garde. Pour ce chauffeur routier de 35 ans, c'est un problème que ce soit le nouveau mari de la mère de l'enfant qui réponde, d'autant que celle-ci ne veut pas qu'il appelle son fils de cinq ans. Ou encore pour cet homme qui tombe sur l'amie de son ex-femme.

La question de la place et du rôle du père séparé téléphonant se pose d'autant plus que son extériorité le marginalise, renforce le sentiment d'inutilité, d'intrusion, d'évanescence.

On pourrait penser que la liberté et la propension à téléphoner sont fonction du temps que les enfants peuvent passer par ailleurs avec leur père. Or, il n'existe aucune corrélation en la matière. Ce n'est pas parce que le père héberge souvent l'enfant qu'il pourra lui téléphoner chez sa mère. Il peut l'héberger cent dix nuits par an (à raison d'un week-end sur deux), comme c'est le cas pour cet autre chauffeur routier (27), ce n'est pas pour autant que des échanges téléphoniques pourront avoir lieu. Il en est de même pour ce responsable en informatique de cinquante ans, qui héberge son enfant cent nuits par an : « *La mère refuse* » de donner son numéro de téléphone, ajoutant : « *Elle a*

(22) Il est seul, est séparé depuis six ans, habite à deux kilomètres.
(23) Il est séparé depuis deux ans et vit seul. La mère habite en Suisse, à cinq cents kilomètres de chez lui. Il a son enfant soixante à soixante-dix jours par an.
(24) Ils habitent à trois kilomètres du père.
(25) Il habite à cent kilomètres, vit en couple, est séparé depuis douze ans.
(26) Il est séparé depuis six ans, habite à vingt kilomètres et vit en couple.
(27) Il habite à un kilomètre.

l'accord du juge aux affaires familiales » (28).

La tristesse est grande pour ce père, technicien du spectacle (maquilleur, coiffeur), qui ne peut téléphoner à son fils de sept ans et demi (alors même qu'il le voit et l'héberge les jours de garde), lorsqu'il ramène l'enfant et qu'il aperçoit *« une main le saisir »* et le portail se refermer sur *« sa silhouette »*. C'est aussi cette interdiction de téléphoner d'autant plus difficile qu'elle interdit tout échange d'information et qu'elle handicape l'enfant *« lorsqu'il a oublié ses médicaments pour le week-end alors qu'il a une forte angine. On ne peut pas téléphoner à la mère pour connaître la prescription. »* Lui et sa compagne (29) se remémorent par ailleurs l'événement qui a été marqué d'une croix dans le calendrier : le jour où l'enfant a téléphoné *« en cachette de sa mère : "Coucou, c'est moi, je vous téléphone très vite, je vais raccrocher..." . » « Il voulait parler à tout le monde... à ses deux grandes sœurs dont j'ai la garde... »* Il ajoute d'autre part, *« Lorsqu'il est en vacances, plusieurs semaines avec moi, sa mère n'appelle jamais. »* On est parfois loin de l'image répandue de la mère « pendue » au téléphone pour prendre des nouvelles de son fils.

Conclusion

Rappelons qu'au-delà des pathologies lourdes, ces pères séparés tiennent à communiquer avec leurs enfants, même lorsqu'il y a surinvestissement négatif et qu'ils sont « empêchés ». Ils maintiennent leur volonté de téléphoner plus souvent pour marquer leur présence, maintenir le lien affectif et la communication individuelle que pour faire preuve de directivité dans la vie de leurs enfants. Les aspirations qu'ils expriment ou les difficultés qu'ils ressentent confirment le fait que la paternité, aujourd'hui, a tendance à devenir relationnelle dans un contexte marqué par des attentes identitaires et affectives. Ces aspirations se révèlent d'autant plus difficiles à concrétiser qu'il y a une rupture conjugale douloureuse, d'où la souffrance ressentie. L'enfant peut alors, comme l'écrit un des pères, être pris en « otage » par ses parents, y compris longtemps après la rupture du lien conjugal.

En général, les relations téléphoniques des pères ne cadrent pas avec les représentations traditionnelles des hommes au téléphone. Celles-ci ne correspondent pas au contraste décrit cependant très justement par Sonia Livingstone (30) : « Le téléphone était pour les femmes une source vitale d'engagement émotionnel, un rapport avec les amies et la famille... », « (...) Ceci contraste fortement avec l'hostilité fréquemment exprimée par les hommes ou avec leur manque d'intérêt à l'égard du téléphone, souvent interprété sous son aspect fonctionnel, dont les propriétés sont celles d'un appareil peu séduisant » (...) « Pour les hommes, les communications téléphoniques sont "purement fonctionnelles". » Dans les situations particulières que nous décrivons, on remarque des glissements dans les attitudes des pères, qui indiquent des changements à la faveur des nouvelles situations qu'ils vivent. Les questions posées par les pères, mais surtout les précautions, les modes de relance, leur souci d'adaptation... participent d'une communication compréhensive, d'une écoute bienveillante, attentive, affectueuse. Source de plaisir pour les uns, frustrations pour les autres, qui ressentent surtout le désagrément inhérent à une relation jugée appauvrissante, hors « vis-à-vis », et qui souffrent d'une situation dans

(28) Il habite à six kilomètres. Son amertume est d'autant plus grande que depuis que sa fille est née, il s'en « occupe ». « J'ai pris une année à mon compte, l'année de sa naissance, aujourd'hui, elle a cinq ans et demi. Je me sens capable et le courage de demander au juge la garde de ma fille », dit-il.

(29) Sachant qu'il a répondu au questionnaire et que nous nous sommes entretenus au téléphone avec sa compagne.

(30) LIVINGSTONE, 1996, p. 39-56.

laquelle le téléphone peut devenir un « subtil instrument de torture ». Situation qui leur donne un rôle plus « virtuel » que réel et leur signifie leur exclusion du lieu « de vie » où ils appellent. Car c'est en majorité eux qui appellent, les enfants leur téléphonent peu, voire même pour certains « jamais ». Les pères appelants soutiennent d'autant plus la conversation que c'est la relation à l'enfant qui constitue, ici, le moteur du lien. Ils peuvent alors représenter un support relationnel important dans le repérage et l'identification de l'enfant, sa construction psychique, en lui permettant de verbaliser ses affects, de parler de lui, dans un rapport d'écoute privilégié. L'interaction téléphonique père-enfant peut alors permettre la contribution du père séparé à la subjectivation de l'enfant, participant en même temps au développement d'une conscience paternelle plus subjectivée. Les liens téléphoniques témoignent aussi des glissements qui peuvent s'effectuer dans la répartition des rôles entre le père et la mère « séparés ». De même que le père était autrefois surtout symbole d'autorité et/ou de partage d'activité cognitive et ludique, le père séparé pourrait contribuer, dans une société « dite » de communication où l'enfant est plus sollicité comme « sujet », à consolider son identité dans le cadre du lien intimiste téléphonique.

C'est peut-être aussi l'une des raisons pour lesquelles les conversations téléphoniques peuvent être aussi surinvesties négativement par la personne qui partage le domicile principal de l'enfant. Les échanges étant alors perturbés, si l'on se réfère à Habermas pour qui « les actes de langage intègrent nécessairement l'entente intersubjective (31) ». A cette raison éventuelle, il convient bien sûr de ne pas oublier de mentionner l'importance des traces des blessures affectives, narcissiques chez chacun des ex-conjoints, ou plus particulièrement chez l'un d'entre eux. Les propos, le débit, « les blancs » ou silences, le désinvestissement apparent de l'enfant derrière ses propos, tels qu'ils sont décrits par les pères ayant le sentiment que l'enfant est sous surveillance, s'en ressentent. Les mères interviennent peut-être aussi d'autant plus que le téléphone peut leur donner le sentiment d'être, à leur tour, exclues de la conversation, d'une complicité qui leur échappe et qu'elles redoutent parfois à tort ou à raison. Mais c'est peut-être aussi parfois parce qu'elles ont du mal à supporter que des modalités d'identification de l'enfant leur échappent. Peut-être redoutent-elles aussi que le père n'inverse les rôles entre lui et l'enfant et ne se fasse « porter », à son tour, affectivement par l'enfant. Le lien téléphonique, que l'on a coutume de comparer à un cordon ombilical, devenant alors un curieux instrument reliant le père et l'enfant. L'étude auprès des mères des enfants se révélerait à son tour certainement riche d'informations intéressantes, ainsi que l'étude des liens téléphoniques entre les enfants et les pères « non séparés », et donc gardiens au même titre que leur conjointe.

(31) F. CLÉMENT, L. KAUFMANN (1996), p. 151.

ANNEXE

AGE DES PÈRES	
Moins de 30 ans	10
Entre 30 et moins de 40	78
Entre 40 et moins de 50	63
50 ans et plus	15
	166

NOMBRE D'ENFANTS PAR PÈRE		
1 enfant	84	
2 enfants	50	Nombre total d'enfants : 280
3 enfants	23	
4 enfants	6	Nombre moyen d'enfants
5 enfants	1	par père : 1,70
6 enfants	1	
Non précisé	1	
	166	

PROFESSION DES PÈRES	
Cadre supérieur	7
Cadre moyen	84
Technicien-employé	49
Ouvrier	8
Agriculteur	2
Militaire	4
Retraité	1
Sans emploi	7
Non précisé	4
	166

AGE DES ENFANTS (sachant qu'il peut y avoir plusieurs enfants par père)	
Moins de 5 ans	47
De 5 à moins de 10 ans	107
De 10 à moins de 18 ans	86
18 ans et plus	14
Non précisé	26

LE PÈRE VIT SEUL OU EN COUPLE	
Seul	93
En couple	70
Non précisé	2
Chez sa mère	1
	166

RÉFÉRENCES

CASTELAIN-MEUNIER C. (1992), Cramponnez-vous, les pères, Albin Michel, 218 p.

– (1997), La paternité. Que sais-je ?, n° 3229, PUF, 128 p.

CLÉMENT F. et KAUFMANN L. (1996). « Esquisse d'une onthologie des faits sociaux. La posologie proposée par John Searle, *Réseaux* n° 79, sept.-oct.

HURSTEL F. (1996). La déchirure paternelle, PUF, L'éducation.

LEFAUCHEUR N. (1997), « Qui doit nourrir l'enfant des parents non mariés ou démariés ? », Recherches et prévisions.

LIVINGSTONE S. (1996), « La signification des technologies domestiques. Une analyse des constructions mentales individuelles dans les relations familiales entre les sexes », Réseaux n° 79, sept.-oct.

SEGALEN M. (1993), *Sociologie de la famille,* Paris, Armand Colin.

SINGLY de F. (1996), Le Soi, le couple et la famille, Nathan, Essais et recherches, 256 p.

THÉRY I. (1996), « Différence des sexes et différence de générations », Esprit, décembre.